



Directives pour le choix du séminaire/cours à option (3 crédits) au programme de Doctorat en sciences infirmières

Il est proposé que le séminaire doctoral optionnel soit l'occasion pour l'étudiante ou l'étudiant de développer des connaissances et des compétences dans un domaine ou sur des thèmes pertinents dans le cadre de ses propres travaux et de son propre cheminement. La direction de programme accompagne ainsi l'étudiante ou l'étudiant ainsi que sa direction de recherche dans ce choix. Ce cours à option peut être choisi à n'importe quel moment des études doctorales.

Cours et séminaires doctoraux de niveau doctoral

- Le cours à option doit être impérativement un cours de niveau doctoral (une preuve doit être présentée à ce sujet). Il pourra être pris au sein de la FSI, de l'Université Laval ou d'autres universités.
- Pour les cours suivis à l'Université Laval, le sigle du cours débute par 7 ou 8 ([Répertoire des cours](#)).
- Le choix du cours à option est laissé à la discrétion de l'étudiante ou l'étudiant et de sa direction de recherche. S'il s'agit d'un cours avec restrictions, le personnel de la gestion des études pourra assister l'étudiante ou l'étudiant dans le processus d'inscription. Le cours doit avoir été avalisé non seulement par la direction de recherche mais aussi par la direction de programme, et cet accord doit être transmis par courriel à etudessuperieures@fsi.ulaval.ca. À défaut de quoi, son choix pourrait ne pas être reconnu comme contributoire au programme.
- Le cours à option peut être suivi à n'importe quel moment durant le cheminement doctoral régulier, qu'il y ait ou non une scolarité complémentaire; toutefois, la scolarité préparatoire doit être réussie au préalable.
- Les cours de développement professionnel de la Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP) ne sont pas admissibles à titre de cours à option.

Lecture dirigée (SIN-8005)

Une lecture dirigée peut être considérée comme un cours à option doctoral. Cette lecture dirigée devra être encadrée par une professeure ou un professeur qui n'est pas impliqué dans la direction de recherche de l'étudiante ou de l'étudiant et doit correspondre aux exigences rencontrées dans le cadre des séminaires doctoraux. Pour être acceptée comme cours à option, elle doit être soumise à la direction de programme dans un document de 3 à 5 pages en indiquant :

- L'orientation thématique de cette lecture dirigée;
- Les objectifs de cette lecture en termes d'apprentissage;
- Le calendrier des activités prévues et détaillées (notamment les lectures à réaliser et les exercices à réaliser en lien avec ces lectures);
- Les modalités de rencontre entre la professeure ou le professeur et l'étudiante ou l'étudiant;

- Les modes d'évaluation détaillés (nature des travaux attendus, pointage, date des évaluations, critères d'évaluation).

Stage de recherche (SIN-8020)

Le stage de recherche est un cours à option qui permet à l'étudiante ou l'étudiant d'être exposé à des approches conceptuelles et méthodologiques différentes ou complémentaires de celles déjà utilisées, afin d'enrichir ses travaux. Le stage de recherche vise également à favoriser le développement des habiletés de l'étudiante ou l'étudiant en recherche. Pour ce faire, le stage ne peut avoir lieu dans l'équipe de recherche où l'étudiante ou l'étudiant ainsi que sa direction de recherche évoluent actuellement, car il doit offrir la possibilité de se plonger dans un nouveau milieu.

Pour s'inscrire à un stage comme cours à option, l'étudiante ou l'étudiant devra fournir à la direction de programme un projet de stage avec les indications suivantes. La direction de programme pourra dès lors juger de ce choix et le valider.

- **Durée du stage**

La durée du stage de recherche est de quatre à six semaines, afin de correspondre à une charge de 3 crédits (minimum de 135 heures).

- **Choix du milieu de stage**

Le choix du milieu de stage est à la discrétion de l'étudiante ou l'étudiant, sous la supervision de sa direction de recherche. Le milieu doit permettre de répondre aux besoins à l'origine du stage. Une entente doit être établie avec le milieu de stage avant le départ de l'étudiante ou l'étudiant. Le Bureau international de l'Université Laval peut aider l'étudiante ou l'étudiant dans ses démarches pour la sélection d'un milieu de stage et l'établissement d'une entente.

- **Inscription**

L'inscription au cours SIN-8020 doit être autorisée par la direction du programme de doctorat en sciences infirmières. Pour ce faire, l'étudiante ou l'étudiant doit déposer une demande écrite de 3 à 5 pages. La demande doit être révisée et acceptée par la direction de thèse avant d'être déposée à la direction de programme. Elle doit contenir les informations suivantes, qui doivent être discutées au préalable avec le milieu d'accueil :

- Besoins à l'origine du stage et liens avec le projet de recherche;
- Objectifs du stage;
- Activités que sera amené à réaliser l'étudiante ou l'étudiant lors du stage;
- Productions prévues dans le cadre du stage (ex. article, rapport de recherche).

Une lettre d'acceptation doit aussi être fournie par le milieu d'accueil et déposée en même temps que la demande écrite de stage à la direction de programme.

- **Évaluation**

La notation du stage se fait selon le mode succès/échec. À la fin de son stage, l'étudiante ou l'étudiant doit présenter un rapport de stage (3 à 5 pages) à sa direction de thèse qui devra l'évaluer. Il doit aussi obtenir une lettre d'appréciation de sa superviseure ou son superviseur de stage, confirmant les activités réalisées lors du stage. Le rapport de stage fait état des éléments suivants :

- Bref rappel des besoins à l'origine du stage et des objectifs.
- Description du ou des projets de recherche auxquels l'étudiante ou l'étudiant a été amené à collaborer.
- Description des activités réalisées par l'étudiante ou l'étudiant.
- Analyse critique du stage : indiquer si les objectifs ont été atteints et quels apprentissages ont été réalisés.
- Mettre en annexe les productions réalisées au cours du stage (ex. article, rapport de recherche).

Après avoir procédé à l'évaluation du rapport de stage, la direction de thèse fait suivre le rapport de stage ainsi que la lettre d'appréciation de la superviseure ou du superviseur de stage à la direction de programme, qui attribuera la note obtenue selon le mode succès/échec.